



APPEL A PROJETS SUR LA BIODIVERSITE

Maison des Lacs

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE	3
2. LE LIEU	3
3. LES CONDITIONS D'EXPOSITION	3
4. LE SOUTIEN DE L'EPTB	3
4.1. SOUTIEN FINANCIER.....	3
4.2. SOUTIEN MATERIEL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.3. SOUTIEN EN VISIBILITE	3
5. DOSSIER CANDIDATURE	4
6. CALENDRIER ET MODE DE SELECTION	4
6.1. CALENDRIER	4
6.2. MODE DE SELECTION	4

1. LE CONTEXTE

L'EPTB Seine Grands Lacs est un syndicat mixte, propriétaire et gestionnaire de 4 lacs-réservoirs permettant d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne.

En plus de sa double mission l'EPTB Seine Grands Lacs a la volonté de créer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique et/ou artisanale autour de ses lacs. Cette année, l'EPTB Seine Grands Lacs mets à disposition son espace de la Maison des Lacs pour y accueillir des expositions artistiques et/ou des animations sur la biodiversité.



2. LE LIEU

La Maison des Lacs se situe sur le port de Mesnil Saint-Père, bordant le lac d'Orient, au cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

C'est un secteur touristique avec les activités pédestres et nautiques et les animations proposées autour du lac toute l'année.

3. LES CONDITIONS

L'EPTB Seine Grands Lacs est ouvert à tous types d'arts et d'animations de sensibilisation sur la thématique de la biodiversité et de l'eau.

Il est nécessaire que la proposition soit accessible au grand public.

La proposition devra prendre en considération l'environnement de la Maison des Lacs (habitants, Histoire, Géographie etc.)

4. LE SOUTIEN DE L'EPTB

4.1. Soutien financier

L'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à prendre en charge l'exposition, le transport et un forfait de 180€/personne/jour pour les nuitées et les repas.

4.2. Soutien en visibilité

L'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication et à donner de la visibilité aux événements et expositions via ses réseaux sociaux et son site internet.

5. DOSSIER CANDIDATURE

Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés.

Pour être éligible le dossier de candidature doit contenir :

- Pour les projets artistiques :
 - une lettre de motivation
 - un CV (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
 - un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste comprenant des éléments visuels imprimés sur format A4 maximum ou sur CD et/ou des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD (10 minutes maximum)
- Pour les projets d'animations :
 - les informations sur la structure encadrant (nom, raison social, adresse)
 - la présentation du projet détaillé (objectif, cible, supports utilisés etc.)

Les dossiers de candidature sont à transmettre au plus tard le 30 avril 2020 :

PAR INTERNET

à envoyer à communication@seinegrandslacs.fr en indiquant en objet du mail votre nom + AAP Maison des lacs
Les candidatures transmises par internet sont acceptées au format PDF standard ou interactif (liens internet, vidéos, sons, etc).

PAR VOIE POSTALE (cachet de la poste faisant foi)

à envoyer à EPTB Seine Grands Lacs
Direction de la communication
12 rue Villiot
75012 PARIS

6. CALENDRIER ET MODE DE SELECTION

6.1. Calendrier

Date de diffusion de l'appel à projet : 9 mars 2020
Date limite de dépôt des candidatures : 30 avril 2020
Sélection des projets : 15 mai 2020
Date de la résident : Juin 2020

6.2. Mode de sélection

Les dossiers seront étudiés par un jury composé de :

- 2 représentant de l'EPTB Seine Grands Lacs
- 1 représentant de la maison des lacs

La décision finale sera transmise à l'ensemble des candidats.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences de l'association ne seront pas étudiés.